

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous ai fait parvenir le rapport de la Chambre Régionale des comptes concernant la gestion de la Ville de Lyon – Enquête sécurité publique au cours des exercices 2003 et suivants.

M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a adressé son rapport définitif le 25 mai 2010 et conformément à la loi, je l'ai envoyé à l'ensemble des Conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Un certain nombre de Groupes ont souhaité pouvoir s'exprimer. Je donne la parole au Groupe Lyon Démocrate-MoDem.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en premier lieu, je souhaite à l'occasion de ce débat autour du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la sécurité publique, rendre hommage au travail des forces de l'ordre et particulièrement aujourd'hui, au travail de la Police municipale. Elle fait un travail remarquable en relation avec la Police nationale.

Permettez-moi de rappeler qu'il y a un mois de cela, était assassinée lors d'une fusillade, une jeune femme de 26 ans, policière municipale, à Villiers-sur-Marne. Cet événement a mis en évidence le grand malaise qui persiste dans la définition des missions et des moyens des policiers municipaux.

Les Lyonnais sont familiers de la Police municipale puisqu'elle a été recréée dans notre ville en 1970. Raymond Barre durant son mandat a véritablement donné un deuxième souffle à la Police municipale, en renforçant son périmètre d'action, ses moyens d'intervention et ses effectifs. Ainsi, entre 1995 et 2001, les effectifs ont pratiquement triplé pour atteindre 315 agents en 2001. Par ailleurs, c'est durant ce mandat que la Police municipale a été structurée et territorialisée au niveau de chaque arrondissement.

Aujourd'hui, la Police municipale à Lyon, c'est une police de proximité, une brigade cycliste, une police des grands parcs, une unité mobile d'intervention, le groupement d'intervention mobile, le service de vidéosurveillance.

Nous notons avec satisfaction dans le rapport que la coordination entre Police nationale et Police municipale est jugée satisfaisante : le contact est la plupart du temps quotidien et des missions communes sont régulièrement organisées.

Point plus négatif, la Police municipale totalise près de 30 000 heures supplémentaires par an, en moyenne. Ceci représente, si je reprends les données du rapport, 19 agents à temps plein. Ce chiffre est très important et induit un rythme de travail (notamment les week-end, les soirées ou jours fériés durant les manifestations festives) très stressant. Il nous paraît souhaitable de réduire le recours systématique aux heures supplémentaires.

En complément des actions de la Police municipale, la Ville de Lyon fait de plus en plus appel à des Sociétés privées de sécurité. Le budget annuel cumulé est de l'ordre de 1,5 M€. Cet usage, alors même que nous avons la chance d'avoir une Police municipale formée et efficace, peut être surprenant. Cela ajoute un degré dans la confusion des missions et la crédibilité des différents acteurs de sécurité sur le terrain.

C'est notamment le cas pour réguler les nuisances sonores sur les berges du Rhône entre mi-juin et mi-septembre après minuit. En sera-t-il de même demain à Confluence ou sur les berges de Saône ?

Sur le dossier des berges du Rhône, la Chambre Régionale des Comptes indique que cette délégation à une Société privée pourrait être illégale et discutable en termes de responsabilité. Ces aménagements urbains, décidés par la Ville de Lyon et le Grand Lyon, induisent des nuisances que nos Collectivités doivent maîtriser. Dans notre esprit, nous sommes complètement dans les pouvoirs de police du Maire, ceci est donc bien du ressort de la Police municipale en coordination et avec l'appui si nécessaire de la Police nationale. Vous ne disiez pas autre chose, Monsieur Collomb, dans votre programme électoral. Vous indiquiez que la Police municipale devait notamment, je cite « *lutter pour l'amélioration du cadre de vie, en particulier la propreté et les nuisances sonores* ».

En conclusion, afin de répondre au mieux à la légitime attente des Lyonnais à plus de tranquillité et de sécurité, les efforts consentis depuis 20 ans pour développer et moderniser la Police municipale doivent être poursuivis. C'est une condition du vivre ensemble. Au-delà, nous souhaitons que soit étudiée, comme le permet la loi, la mise en place d'une police au niveau du Grand Lyon ou, à défaut, une mutualisation des polices municipales des 57 Communes. En effet, de plus en plus d'événements ou d'équipements (je pense notamment aux berges du Rhône et demain, à Confluence, aux berges de Saône) sont décidés et mis en œuvre par le Grand Lyon.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : J'ai été surpris par la teneur de ce rapport d'observations définitives concernant la sécurité publique à Lyon, depuis quelques années. Ce rapport est très positif sur la gestion de la sécurité locale à Lyon et il contraste avec tout ce que j'entends et vois sur le terrain.

D'abord, je constate que la Police municipale n'est pas contente de son sort. Les grèves à répétition et les nombreuses déclarations publiques le prouvent. Il y a un malaise depuis quelques mois, peut-être même quelques années, dans la Police municipale.

Ensuite, la population est souvent mécontente de sa police. Il suffit d'aller sur le terrain pour se rendre compte qu'on ne compte plus les doléances sur l'efficacité de la Police municipale ou sur certaine façon d'agir des agents.

Enfin, je reçois chaque semaine, pour ne pas dire chaque jour, des pétitions, des récriminations sur la multiplication des tags, des agressions, des dégradations, des incivilités.

Je crois que ce rapport doit nous faire réfléchir sur l'avenir, sur les années à venir pour la sécurité locale à Lyon, hors de toute polémique. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, je vous demande un débat public, une Commission générale par exemple, dans cette enceinte, pour parler de la Police municipale et de la sécurité publique, pour mettre à plat les problématiques de sécurité.

D'autre part, nos fondamentaux en matière de sécurité sont très clairs.

Premièrement, l'Etat est responsable de la sécurité publique. C'est même une de ses fonctions essentielles. Que l'Etat assume cette responsabilité.

Deuxième constat, la Ville n'a pas à se substituer à l'Etat en la matière. Ce n'est pas parce qu'il y a une augmentation de la violence et de l'agressivité, ce n'est pas parce qu'il y a une augmentation du nombre de faits constatés que le contribuable lyonnais doit investir beaucoup plus dans une sécurité locale.

En revanche, nous croyons profondément que la Ville doit assumer des fonctions spécifiques. Le rapport le dit bien en matière de prévention, la Ville fait un travail intéressant, qu'elle le poursuive. La connaissance du terrain et l'analyse des situations doivent être également poursuivies pour assurer une bonne liaison avec la Police municipale. Je crois qu'il est essentiel aujourd'hui pour la Ville d'avoir une véritable politique de liaison efficace avec la Police nationale.

Ensuite, il y a les missions spécifiques liées à la proximité ou à des choix volontaires pris par la Ville de Lyon et qui doivent être assurés. La vidéosurveillance par exemple, c'est la Ville qui a décidé de la mettre en place, c'est donc à la Ville de l'assumer et de l'assumer entièrement. Le stationnement : c'est la Ville qui vient de décider d'augmenter considérablement le nombre de places payantes. C'est à la Ville d'assumer et d'assumer correctement (ce qui a priori, n'est pas encore tout à fait opérationnel sur le terrain) la surveillance des stationnements payants. Je

pense également à l'UCV (l'Unité du Cadre de Vie) : il s'agit là de grande proximité, de la protection du territoire et d'équipements municipaux. Il est normal que ce soit la Ville qui les assume.

La Police municipale a un coût. Il faut peut-être analyser mieux à l'avenir le rapport coût / efficacité pour arrêter un choix, pour arrêter des choix pour la fin du mandat parce qu'on a bien conscience qu'il va être difficile de poursuivre les choix qui ont été faits jusqu'à maintenant pendant les 4 années à venir. En tous les cas, nous, notre Groupe, réclame un débat public dans les mois à venir à ce sujet.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, dans le cadre de son programme de travail, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion de la sécurité publique par la Ville de Lyon sur la période 2003-2008.

Cet examen, dont nous avons le rendu aujourd'hui, est l'occasion d'avoir une synthèse de ce qui est engagé par la Ville dans ce domaine, notre ville étant celle qui compte le plus de policiers municipaux en France avec plus de 350 policiers en fonction.

Alors bien sûr, la sécurité relève de l'Etat et nous constatons d'ailleurs encore cette année ses bons résultats, avec la baisse générale de la délinquance de 3 % en 2009 par rapport à 2008, comme nous notons avec satisfaction que les effectifs de la police nationale ne sont pas en diminution, contrairement aux affirmations que nous entendons parfois, y compris sur ces bancs, et qui s'avèrent donc être fausses et mensongères.

Au-delà du rôle de l'Etat en matière de sécurité, la loi prévoit également que sous l'autorité du Maire, les polices municipales sont chargées du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques dans la commune. Cela pose donc une question qui est la plus importante, celle de la bonne articulation à trouver entre les deux polices, municipale et nationale, pour que leur travail puisse être le plus complémentaire et donc le plus efficace au service des Lyonnais.

Il existe entre les deux polices une convention de coordination qui a été mise à jour en 2005, mais c'est bien sûr un travail permanent qui ne s'achève jamais car l'adaptation est constante en matière de sécurité publique. Il faut sans cesse s'adapter aux lieux, s'adapter aux nouvelles formes de délinquance, s'adapter aux gestions d'événements, aux circonstances exceptionnelles. De ce point de vue, je tiens à le signaler dans cette introduction, le fait d'avoir à la tête de la police municipale un policier national -une policière nationale- est un atout et le gage d'un bon travail de coordination et de concertation entre l'Etat et la Ville. C'est mentionné dans le rapport mais nous tenions à le souligner.

On peut noter de bonnes réalisations notamment dans le domaine des transports en commun où la création d'une unité de policiers nationaux a permis de libérer les policiers municipaux d'un certain nombre

de tâches dans ce domaine. En sens inverse, les contrôles routiers de plus en plus souvent effectués par la police municipale, cette fois-ci, libèrent la police nationale d'un certain nombre de tâches. Si on reprend les trois différentes thématiques examinées par la Chambre régionale des comptes, nous nous permettrons de formuler quelques remarques et propositions.

Tout d'abord sur la police municipale opérationnelle qui est le champ d'action le plus important, en tout cas aux yeux de nos concitoyens, puisque c'est ce qui mesure la présence des policiers municipaux sur le terrain et où on retrouve notamment les missions de l'unité mobile d'intervention et de celles du groupe opérationnel mobile.

De notre point de vue, la présence de patrouille permet une sécurisation de l'espace public et doit être une priorité. Elle doit mobiliser autant que possible les effectifs, notamment ceux affectés dans les postes d'arrondissement. De même et c'est important, j'ai noté que le nombre de passages des policiers municipaux devant les lycées et les collèges était en diminution. Je crois qu'il est important qu'il puisse y avoir à nouveau, à effectif constant, un passage aux sorties des collèges et des lycées, ne serait-ce que pour sécuriser la sortie de ces établissements.

Enfin, il est également important que sur un certain nombre d'espaces publics, la dimension sécurité soit abordée avant l'aménagement. Il y a eu le cas des berges du Rhône et au-delà de la polémique, cette question se posera sans doute demain à la Confluence, à Gerland et dans tous les nouveaux quartiers. Il faut, lorsque l'on conçoit l'espace public, intégrer cette dimension « sécurité » pour éviter d'avoir ensuite à gérer des situations qui soient insolubles.

Et puis il y a bien sûr les cas très spécifiques, notamment la question de la vie nocturne dans un certain nombre de quartiers qui perturbe et où, là aussi, le fait d'avoir des actions groupées entre les différents acteurs, police municipale, mairie, police nationale et autres services -douane, fisc- nécessite un travail de coordination. Sur ce plan, il nous apparaît donc qu'il peut être intéressant de rechercher à prioriser les actions de sécurisation de l'espace public, peut-être en redéfinissant en fonction de l'année, en fonction des périodes, les missions des agents dans une discussion bien sûr à avoir avec eux, pour faire en sorte que cette mission de sécurisation de l'espace public soit une priorité au niveau de la police municipale opérationnelle.

Deuxième élément, la vidéosurveillance : là-dessus, de nombreux investissements ont été réalisés depuis longtemps et aujourd'hui, d'ailleurs, ils peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat à travers le fonds interministériel de prévention de la délinquance. Le rapport dit qu'il est difficile d'évaluer l'impact de la vidéosurveillance sur la baisse de la délinquance de la voie publique. Pour nous, nous considérons que le déploiement de la vidéosurveillance doit se poursuivre car nous sommes convaincus qu'elle participe de façon importante à la prévention.

Pour rappel d'ailleurs, Monsieur le Premier Adjoint, en novembre 2009, ma Collègue Jeanne d'Anglejan vous avait signalé que les informations portées sur le site internet de la Ville de Lyon à propos du collège d'éthique, n'étaient pas à jour. J'en profite pour vous dire qu'elles ne le sont toujours pas, sur sa composition notamment et surtout sur son président.

Enfin, en ce qui concerne la prévention contre la délinquance, il s'agit bien sûr d'un domaine complexe à appréhender car il recouvre beaucoup de thématiques et son champ est très large. Par ailleurs, de nombreux acteurs sont impliqués dans une politique de prévention, c'est pourquoi il en ressort, et c'est cité dans le rapport, un sentiment de complexité et d'empilement, et des structures, et des missions.

Il y a bien sûr des questions qui sont difficiles à trancher : faut-il une mise en œuvre d'une politique globale pour la Ville ou, au contraire, différencier par arrondissement, voire par quartier ? Les deux se faisant bien sûr, mais quelle priorité donnons-nous ? Quelles doivent être les actions prioritaires ? Faut-il mettre en œuvre des actions individualisées ou, au contraire, collectives ? Autant de questions qui nous conduisent à vous proposer aujourd'hui d'effectuer ce travail de remise à plat en matière de politique de prévention, de façon à essayer de donner plus de lisibilité à la politique de prévention de la Ville de Lyon. Voilà les principales remarques que nous voulions formuler.

Avant de conclure, quelques mots sur la formation tout simplement pour dire qu'elle est, dans ce domaine, absolument nécessaire car nous sommes sur un sujet sensible et il est important que ce soit par le CNFPT ou par une école interne, que cette formation puisse être assurée dans les meilleures conditions possibles.

En conclusion, nous formulons trois remarques, trois propositions, à savoir orienter autant que possible l'action de la police municipale vers la sécurisation de l'espace public, poursuivre le déploiement de la vidéosurveillance, et regarder comment améliorer la prévention par des actions plus ciblées. La question de la sécurité doit faire l'objet d'une approche pragmatique, aussi bien dans le domaine de la prévention que dans celui de la sécurisation des espaces et c'est ce que nous vous invitons à faire.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je partirai de la conclusion de notre Collègue Havard dans la mesure où il est vrai qu'il est plus efficace de travailler sur les coopérations, la coordination sur le terrain et sur une action multiforme qui allie aussi bien des mesures de surveillance de l'espace public de prévention, de santé, de logement, d'éducation et que cela est bien préférable au coup médiatique et au tout répressif qu'on a pu enregistrer ces derniers temps dans les déclarations gouvernementales.

Il est difficile en quelques minutes de faire le tour de ce rapport et je me contenterai donc de quelques remarques. Nous pouvons remercier la Chambre régionale des comptes qui, pour la première fois, a fait une analyse globale et exhaustive de l'implication de la Ville au-delà de ses compétences obligatoires pour une action efficace et multiforme, en complément de la police nationale mais aussi des politiques de justice, d'éducation, d'insertion, de santé, de développement social de l'Etat.

Le rapport souligne la qualité des partenariats depuis 2001 et nous ne pouvons que nous en féliciter, et la qualité aussi du diagnostic qui a présidé au renouvellement du contrat local de sécurité en 2008, même s'il pointe des améliorations nécessaires à conduire avec la justice et l'Education nationale.

On peut d'ailleurs s'interroger sur le transfert de charges et de responsabilités de l'Etat, voire du Conseil général sur de nombreux volets. La Ville fait un certain nombre de cadeaux si on peut dire à l'Etat, par exemple sur l'immobilier qui accueille les commissariats de police nationale, on peut noter un transfert de la surveillance de la voie publique sur les transports en commun à effectifs globaux stables, et si les objectifs de la police nationale sont d'ailleurs stables -vous l'avez souligné cher collègue- leur présence sur le terrain, le rapport de la Chambre régionale des comptes le note, baisse, y compris en intégrant la présence renforcée dans les transports en commun.

Si on ne peut discuter de la légalité de la remarque sur la surveillance des berges, je pense que l'Etat est mal placé car c'est lui qui devrait assurer cette fonction de surveillance de voie publique.

On peut s'interroger, à la vue de ce rapport, sur l'impact réel de la vidéosurveillance, d'après les chiffres qui sont communiqués et nous attendons les résultats du travail universitaire engagé à ce sujet, qui doit faire le point sur cette question.

Nous nous félicitons de la décision du Maire, de ne pas faire appel à la loi du 5 mars 2007, sur la collecte d'informations individuelles et confidentielles. Vous avez raison, Monsieur le Maire, de considérer que cela relève de l'Etat et du Président du Conseil Général. Ces questions doivent être beaucoup plus encadrées sur le plan éthique et sur le plan du respect des droits individuels.

Les autres observations de la Chambre Régionale des Comptes et les discussions que nous avons pu menées, montrent que l'efficacité et l'adaptation des actions au terrain nécessitent aujourd'hui d'affiner la collecte des données statistiques, sur le plan, par exemple, géographique, en allant jusqu'à l'échelle des quartiers ou encore, second exemple, sur le différentiel entre hommes et femmes, aussi bien pour les victimes que pour les auteurs de délits.

Au total, c'est une politique équilibrée, qui mériterait sans doute, c'est vrai, un examen et un débat approfondis, au delà de ce simple échange, non pas pour une remise à plat, puisque la qualité du travail effectué est relevée par la Chambre Régionale des Comptes, mais sans doute encore pour l'améliorer.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport concerne la sécurité publique, qui est l'une des conditions nécessaires à l'exercice des libertés individuelles. Il s'agit d'observations définitives sur la période 2003-2008 et trois points essentiels sont abordés :

- la police municipale opérationnelle,
- les autres activités de surveillance de la voie publique,
- la prévention de la délinquance.

Ce rapport est effectivement intéressant, puisqu'il donne à voir les actions mises en œuvre, l'état des moyens humains disponibles et les attentes de la population, tout en posant la question importante de l'efficacité de la politique publique de sécurité qui est conduite.

Trois remarques :

Tout d'abord et alors que les missions de la Police municipale se renforcent au fil des ans, la Police nationale, elle, profite de cette complémentarité pour se retirer de certaines de ses missions classiques et se concentrer sur d'autres missions. L'Etat fait de même dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres avec, pour ne citer qu'un exemple récent, son désengagement de 220.000 €, à 50.000 €, du financement de l'Association ALTM, Association de Prévention et de Médiation dans les quartiers sensibles et dont la présence humaine sur le terrain et l'action, sont remarquables et reconnues par les habitants de nos quartiers de la Duchère et de Mermoz.

Et le rapport pointe également une volonté insuffisante de coordination des acteurs lourds que sont l'Etat et le Conseil Général, qui regroupent pourtant les principales compétences en la matière. Voilà qui appelle, pour reprendre les termes du rapport, à plus de « synthèse territoriale » : et qui peut être mieux placée que la municipalité, pour piloter cette ambition commune ?

Nous nous félicitons donc des efforts consentis par notre Ville, dans le domaine de la sécurité publique et de la prévention, dans le domaine de la justice, avec notamment l'accès au droit, l'aide aux victimes, le suivi des auteurs, et de l'avance prise pour pallier aux carences de l'Etat, comme c'est le cas dans les domaines social, éducatif, de la santé publique, de la petite enfance, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle.

Deuxième remarque : le rapport évoque effectivement la vidéosurveillance. Il note, notamment, les précautions déontologiques qui entourent cette vidéosurveillance dans notre commune, avec la mise en place du Collège et de la Charte d'éthique, auxquels nous avons été et nous sommes toujours, très attentifs.

Et ce rapport que l'on ne peut pas taxer de laxisme, d'idéalisme, d'angélisme ou de naïveté, termes qui reviennent souvent, partage également le besoin exprimé par notre Groupe, d'une évaluation renforcée de l'efficacité du dispositif de vidéosurveillance, justifiée par l'importance des moyens financiers engagés : plus de 58.000 € par caméra.

Cette évaluation doit mesurer l'impact spécifique de la vidéosurveillance sur l'évolution objective de la délinquance, pour chaque type de fait ou d'acte délictueux ; mais aussi l'impact plus qualitatif de la vidéosurveillance sur la perception subjective de l'insécurité et le respect des libertés individuelles.

Nous attendons donc et cela a été évoqué par mon Collègue à l'instant, avec impatience, les premiers éléments du travail universitaire commandé en la matière et qui nous a été annoncé voici un peu plus d'un an, au Conseil municipal de mai 2009.

Troisièmement, le rapport fait sien notre approche de la tranquillité publique, fondée sur un équilibre entre politique de police et de sécurité et prévention. Il note, et je cite le rapport, puisqu'il est explicite en la matière, que « la prévention de la délinquance est finalement un champ extrêmement large... les politiques sociales, de la justice, de la jeunesse, de l'éducation, voire de la santé, contribuant chacune, en partie, à la prévention de la délinquance, sans qu'on puisse toutefois résumer aucune d'elle à ce seul sujet. »

Cela rejoint donc, pour conclure, notre conviction, que la sécurité doit être une coproduction entre élus, citoyens, associations et professionnels de la prévention et de la sécurité ; et notre Groupe soutient l'action volontariste de notre Ville, consistant à développer le réseau de partenaires institutionnels et d'acteurs de terrain, qui permettent une approche globale et diversifiée en la matière. Merci.

Mme RIVOIRE Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, deux remarques à l'issue de la lecture de ce rapport : une sur l'efficacité et même l'efficiency de la vidéosurveillance et une sur le désengagement de l'Etat dans le domaine de la sécurité.

Concernant l'impact de la vidéosurveillance, la Chambre dit bien qu'il est très difficile à évaluer. Nous espérons que le travail démarré dans ce domaine nous aidera.

Nous soulignons le paradoxe : nous avons multiplié le nombre de caméras, sans passer par une phase d'expérimentation, et donc sans évaluation de cette dernière, que ce soit en terme d'effet sur la baisse des faits de délinquance, ou que ce soit en terme de coût, alors que les sommes engagées sont plus que rondellettes : plus d'un million d'euros par an (hors personnels et frais généraux, liés au service) depuis 2003.

Son efficience est très incertaine. Nous en voulons pour preuve les chiffres donnés pages 46 et 47 du rapport : « Sur les trois dernières années, la délinquance de voie publique baisse de 22,6 % sur l'ensemble de la ville –un chiffre important à signaler, dont tout le monde se réjouit- cette même délinquance baisse de 23,5 % sur les îlots où le dispositif de vidéosurveillance est installé ». Ce 0,9 point de mieux que la moyenne, interroge encore plus, quand on sait que seul un dixième d'un îlot considéré comme vidéo surveillé est réellement équipé !

Deuxième point souligné par ce rapport : le désengagement de l'Etat en matière de sécurité, d'autant plus étonnant que c'est une rengaine « sarkozyenne ». En terme humain tout d'abord, puisqu'est constatée une baisse des effectifs dans les commissariats des 8^e et 9^e arrondissements.

En termes financiers aussi : nos agents font remonter, grâce aux amendes émises, suite aux verbalisations pour infraction au Code de la Route, par exemple, plus de 3,6 M€ dans les caisses de la Régie d'Etat.

Financier encore, puisque le rapport constate que ce sont plus de 166.000 € dépensés par la Ville de Lyon, pour le compte de la Police nationale, qui ne sont pas récupérés.

En conclusion, non seulement l'Etat diminue les ressources des collectivités locales, mais en plus il leur demande d'assumer les fonctions qu'il devrait prendre en charge : c'est vraiment le monde à l'envers ! Merci.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, tout d'abord je voudrais vous remercier de vos remarques qui nous encouragent tous à poursuivre dans le sens déjà réalisé.

Je pense que chacun se souvient qu'en 2001, cela avait été considéré comme un peu surprenant, que le Maire de Lyon affiche comme priorité absolue, la tranquillité publique dans notre Ville. J'avais bien entendu adhéré totalement à cet objectif, de même que l'ensemble de l'équipe municipale.

D'ailleurs, les trois anciens maires d'arrondissement que nous étions, avec Gérard Collomb, Gilles Buna et moi-même, avons bien perçu cette difficulté dans les quartiers sensibles, où les personnes fragiles étaient les plus victimes de violences, d'actes délictueux et il était évident qu'un rappel du droit à la sécurité était indispensable.

Cette surprise avait surtout été notée d'ailleurs parmi quelques membres de l'Opposition, parce qu'à l'époque, il y avait une présomption de soi disant angélisme à Gauche, alors même que notre credo et notre engagement sont de pouvoir assurer à tous et notamment aux plus fragiles de nos concitoyens l'exercice de ce droit à la sécurité et à être protégés de toute violence et de toute infraction.

A cet égard, je tiens à remercier très chaleureusement, au nom de toute l'équipe municipale, l'ensemble des policiers municipaux, parce que leur travail a été délicat. Nous leur avons confié des missions supplémentaires. Nous avons quelque peu augmenté leur nombre, mais plus encore, leur travail s'est accru et la spécialisation des équipes s'est effectuée de telle sorte qu'il a fallu, pour beaucoup d'entre eux, presque apprendre un métier nouveau. Ils l'ont fait avec beaucoup de bonne volonté. Ils le font en concertation. Oui, ils font entendre de temps en temps, Monsieur Broliquier, quelques remarques. Et c'est bien ainsi. Mais, au bout du compte, ils ont fait ce qui était important et avec beaucoup de bonne volonté, à savoir, assurer, année après année, l'amélioration de la sécurité des Lyonnais.

Réfléchissons à ce seul chiffre. Depuis 2003, il y a en moyenne, chaque année, une diminution de 5,6 % de la délinquance dans notre ville. Et donc, cela représente quelque chose d'inégalé dans les grandes villes françaises. Bien évidemment, ce n'est pas à un seul corps de la police -la municipale- qu'on le doit, c'est à la totalité de l'action développée. Et ceci a été, je crois, souligné par ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

D'ailleurs, je veux dire qu'en ce qui me concerne, j'ai été très heureux quand j'ai appris que la Chambre Régionale des Comptes voulait faire une enquête, une analyse à cet égard, puisque seules les analyses extérieures effectuées sur un sujet aussi prioritaire peuvent avoir valeur d'évaluation complètement objective, complètement rigoureuse et scientifique et donc être susceptible de pouvoir formuler des recommandations sans qu'il y ait la moindre suspicion.

Donc ça été avec beaucoup de bonne volonté que l'ensemble des acteurs de la sécurité se sont pliés aux demandes de la Chambre Régionale des Comptes. Et tout cela a pu être analysé de façon, vous l'avez vu, tout à fait documentée, chiffrée et rigoureuse, permettant au bout du compte de formuler un aspect globalement positif et éventuellement quelques recommandations pour continuer, parce que l'objectif n'est jamais définitivement et complètement atteint. Il faut toujours aller plus loin, pour continuer à améliorer cet état de fait avec les recommandations formulées de façon très rigoureuse par ce travail de la Chambre Régionale des Comptes.

Donc je veux non seulement remercier la police municipale, mais également la Chambre Régionale des Comptes de la rigueur de cette analyse.

Permettez-moi, Monsieur Havard, vous qui avez été très courtois, j'espère que vous ne prendrez pas comme discourtois de ma part de dire que l'Etat serait assez heureux de pouvoir noter des avis de ce type lorsqu'il est évalué dans sa politique de sécurité et d'autres services publics : l'éducation, la santé, la politique fiscale. J'imagine qu'un avis globalement positif est toujours plus agréable à entendre que des critiques plus sévères, mais il est important qu'il y ait aussi des critiques et je crois qu'il faut savoir les entendre pour continuer à nous améliorer.

Alors, si on rentre dans le détail du sujet, oui il y a eu une augmentation des effectifs de la police municipale atteignant maintenant un chiffre de l'ordre de 400 agents au total. C'est la première police municipale de France, non seulement la première par son nombre, mais aussi peut-être par le raffinement des spécialisations de chacune des unités. Ceci est d'autant plus important en un temps où pour des raisons budgétaires, la police nationale a retiré la police de proximité. Donc cette présence sur le terrain de nos policiers municipaux est d'une importance cruciale.

Bien évidemment, en dehors des agents d'arrondissement, il y a l'Unité mobile d'intervention, le groupe Opération mobile, l'Unité du cadre de vie, l'Unité du contrôle du stationnement. Je ne veux pas décrire les fonctions de chacune de ces unités. Mais cela a été souligné par la Chambre Régionale des Comptes. Il est important maintenant, aujourd'hui d'avoir des agents dévolus à des missions précises et comme l'indique M. Havard, cela peut faire sens que d'ajouter un petit peu de souplesse, selon les besoins, aux différentes périodes de l'année. On sait bien qu'il y a davantage de manifestations pendant la période d'été, à surveiller. Et bien il y a la possibilité entre ces différents corps, entre ces différentes unités, d'avoir certains transferts et tout cela peut s'accompagner de la formation opportune. Donc, je crois qu'il y a là quelque chose qui a été souligné comme positif.

Par ailleurs, il a été indiqué aussi que nous avons maintenant une bien meilleure connaissance qu'il y a 7 ou 8 ans, de l'état de la sécurité ou des actes délictueux dans notre ville. Un observatoire est quelque chose de très très important. Tout ce qui se mesure s'améliore. Si on mesure toute les variétés d'actes délictueux, cela donne ensuite un objectif et bien souvent les moyens permettant de réduire cette variété de délinquance et donc cette meilleure connaissance est un atout pour avancer.

De plus, des outils nouveaux ont été développés. Tout à l'heure, notre collègue Héral a signalé la médiation que l'ALTM développe, ce qui est un outil important. De la même façon nous avons aussi développé une commission de prévention situationnelle et en cela nous

sommes également la première ville de France, faisant en sorte qu'à côté de la police municipale, il y ait tout un arsenal de moyens qui permet de prévenir la délinquance, qui permette aussi d'avoir une activité dissuasive, quand c'est nécessaire évidemment, qui permette d'avoir une fonction répressive, mais également de travailler de concert avec la police nationale et lorsque celle-ci ne peut pas, pour des raisons budgétaires que j'évoquais, être dans les territoires au niveau de la proximité, la police municipale peut exercer ces activités.

Il est vrai qu'il a été signalé que pour la surveillance des Berges du Rhône, n'ayant pas trouvé d'autres moyens pour exercer cette sécurité après minuit, heure à laquelle s'arrête de travailler la police municipale, nous avons sollicité une société de sécurité. La Chambre Régionale des Comptes considère que cela doit être plutôt du domaine des services de l'Etat. Moi j'en suis tout à fait content, satisfait, et je pense que de fait, le Préfet délégué à la sécurité a également entendu cela. Il nous a promis de faire en sorte que la police nationale puisse, de minuit jusqu'à l'aube, assurer le prolongement de la sécurité que la police municipale maintient en début de soirée dans ce secteur tout à fait important. De même, cela se développera au niveau de la Confluence dans les prochains mois et les prochaines années.

L'absentéisme au niveau de la police municipale et de l'UCS, l'Unité de Contrôle de Stationnement, a été noté comme un peu plus élevé que la moyenne des agents de la Ville, et cela se conçoit. Ce sont des métiers difficiles. Ce sont des métiers exposés. Nos concitoyens qui sont prompts à demander l'aide de la police quand ils sont victimes, sont parfois tout aussi prompts à les dénoncer lorsqu'ils mettent un PV où qu'ils interviennent pour calmer quelques échauffourées. Et donc, il est vrai que presque chaque jour nos policiers sont parfois durement interpellés par certains de nos concitoyens insuffisamment courtois et il est vrai que pour eux il y a quelque fois certaines tendances à l'épuisement et au retrait quand ils ont été soumis à plusieurs agressions.

Cela se passe généralement dans des proportions modestes et nous avons, avec M. le Directeur Général des Services, avec Mme la Directrice de la police municipale, beaucoup travaillé ces derniers mois et le management de ces agents municipaux s'est amélioré de telle façon que maintenant, le taux d'absentéisme a été réduit. Une meilleure compréhension, une meilleure adhésion, définie avec eux permettra je crois de continuer à améliorer cette présence sur le terrain des uns et des autres de ces agents.

Je crois que rien ne vaut leur adhésion et leur participation à des groupes de travail au cours desquels leurs missions sont définies. Quand il a pu y avoir, à un certain moment, et c'est naturel, quelques incompréhensions, c'était dû au fait que les missions qui leur étaient confiées, n'étaient pas parfaitement comprises par eux. Elles étaient jugées, soit excessivement exposées, soit sans les moyens adaptés. Par les groupes de travail auxquels adhèrent les agents, nous avons, je crois,

les moyens de faire en sorte que les uns et les autres adhèrent davantage à leur travail.

Il a été noté que la formation était importante ; elle avait diminué au cours des années 2005 et 2007, c'est vrai ; il y a eu de très nombreuses et très importantes séances de formation en 2004, car beaucoup de nouveaux agents sont arrivés ; en 2005 et 2007, les besoins étaient moins importants et en 2008 il y a eu à nouveau d'importantes séances de formation. Aujourd'hui c'est également le cas, non seulement pour les nouveaux agents recrutés, mais aussi pour tous les anciens, de telle sorte que la gestion du stress, la capacité à désamorcer les situations dangereuses, mais aussi l'utilisation d'outils nouveaux, comme par exemple les armes de défense, que l'on appelle le « tonfa », tout cela est effectué avec des séances de formation leur permettant d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Il a été noté par la Chambre Régionale des Comptes qu'il serait souhaitable d'évaluer, de façon encore plus précise, le temps consacré aux manifestations. Il est vrai que ce temps consacré aux manifestations, comme d'ailleurs ce qui se passe au niveau des Berges du Rhône, pose le problème de la frontière entre la police municipale, la police nationale et les sociétés de sécurité privées. De fait, le nombre de manifestations s'est multiplié au cours de ces dernières décennies et la police municipale ne pourrait pas suffire, à elle seule, à encadrer toutes ces manifestations, notamment au moment des manifestations extrêmement importantes, comme la fête des lumières, la fête de la musique et beaucoup d'autres occasions. Si bien qu'il y a, évidemment, participation de la police nationale, mais aussi recours à d'autres agents. Je crois qu'effectivement une réflexion est opportune pour bien définir les missions des uns et des autres. Je ne crois pas qu'il soit inopportun de solliciter les organisateurs des manifestations afin qu'ils trouvent les moyens financiers de payer des agents extérieurs pour veiller à la sécurité, en plus des agents municipaux et des agents de la police nationale. Mais pour autant, une précision dans les missions des uns et des autres est effectivement tout à fait opportune.

Je voudrais dire que le recours aux heures supplémentaires évoqué tout à l'heure, a déjà fait l'objet d'un très, très grand contrôle puisque la diminution au recours de ces heures supplémentaires, en l'espace d'un an seulement, a été de -23 %, passant de 32.000 heures en 2008 à 24.400 heures en 2009, et cet effort est bien entendu poursuivi.

La faible activité répressive dévolue à l'Unité du Cadre de Vie, évite toutes les incivilités désagréables, même si elles ne sont pas dangereuses, pour chacun d'entre nous quand on est piétons sur les trottoirs de la ville, dans les parcs publics, et ailleurs. C'était bien une volonté que nous avons, je crois, adoptée ensemble qui était de faire en sorte que les premiers temps de fonctionnement de l'Unité du Cadre de Vie, consistent surtout à faire des injonctions, de la pédagogie, du rappel à la loi, en rappelant aux gens à quelles sanctions ils s'exposaient s'ils

n'étaient pas respectueux. Nous avons décidé, entre nous, de ne la faire entrer dans les champs des verbalisations qu'après un certain temps d'activité, un peu comme on le fait quand on développe le stationnement payant dans un quartier ou, pendant les premières semaines, on ne met pas de PV mais on signale aux automobilistes qu'ils sont dans un endroit où ils devraient s'acquitter d'un titre de stationnement. De la même façon, l'Unité du Cadre de Vie est maintenant davantage mobilisée à la verbalisation pour ceux qui refusent d'accepter les règles de la bonne vie en commun dans notre ville.

La vidéo protection, dénommée auparavant la vidéo surveillance, a été beaucoup argumentée par les uns et les autres d'entre vous. Je ne veux pas refaire tout le débat sur cette thématique. Laissez-moi seulement indiquer que s'il y a une démonstration encore un peu incomplète de l'efficacité préventive, par contre chacun sait bien la démonstration qui, elle, est absolue, régulière, répétitive et sans la moindre ambiguïté de l'efficacité pour une meilleure élucidation des faits. C'est encore intervenu tout récemment pour plusieurs jeunes filles et pour plusieurs de nos concitoyens qui ont pu voir leurs agresseurs interpellés grâce aux caméras de vidéo surveillance. C'est aussi une meilleure réactivité pour enrayer les mouvements de foule dangereux, les échauffourées, etc... et puis une aide aux victimes bien meilleure.

De toute façon, la vidéo protection, ne serait-ce que par tous ces ajouts là, à la qualité de vie en commun est déjà justifiée. Peut-elle assurer une amélioration de la prévention de la délinquance ? C'est extrêmement difficile compte tenu du fait de toutes les autres actions que nous avons développées. Oui, la délinquance a beaucoup diminué à Lyon, mais personne n'est capable de dire la part de la vidéo protection et celle de la meilleure efficacité des policiers municipaux, celle de tous les outils nouveaux dont nous nous sommes dotés. Je crois que c'est une conjonction de moyens. Quoi qu'il en soit, il est vrai que nous avons fait effectuer une évaluation, dès le début du précédent mandat, par une société extérieure qui a montré les effets de cette vidéo surveillance.

Puis pendant plusieurs années, cela a été une évaluation interne, donc probablement moins indiscutable qu'une évaluation externe. Nous avons maintenant décidé de faire réaliser un travail universitaire s'étalant sur trois ans, qui nous donnera ces résultats dans 2 ans et demi ou 3 ans, permettant de savoir quels sont, non pas les effets de la vidéo protection en bonne partie connus maintenant, mais comment mieux l'utiliser. Quels sont les quartiers où son efficacité est la meilleure, quels sont ceux où elle est insuffisante, comment mieux modifier, avec plus de souplesse, les caméras. On s'est rendu compte que bien souvent la reprise en mains d'un quartier est le fait d'une mise en place de vidéo protection pendant toute une saison, voire une année, mais n'est pas forcément nécessaire de façon durable. Il conviendra peut-être dans le futur, de substituer davantage de mobilité à ces caméras que ce qui avait été prévu dans le passé. Quoi qu'il en soit, il y a là en tout cas de quoi nous conforter dans ce que dit la Chambre Régionale des Comptes sur

l'attitude adoptée qui est la suivante : oui à la vidéo protection dans une certaine limite, mais non à certains excès qui nous seraient proposés par le Ministère de l'Intérieur, qui voudrait que l'on triple les caméras, ou ceux de la ville de Nice qui en met à tous les coins de rues. Il faut rester, comme le dit la Chambre Régionale des Comptes, dans des proportions et des coûts raisonnables et ne pas compter que sur la vidéo protection pour assurer la sécurité dans notre ville, c'est un outil mais ce n'est pas la panacée universelle.

Enfin, le dernier point évoqué est la complexité du Contrat Local de Sécurité dans sa version 1998. Je crois que nous y avons répondu avec le CLS de 2008 puisque le nouveau contrat de sécurité avec l'approbation des services de l'Etat comme de la ville, permet de définir des cibles prioritaires d'activités, de mieux concentrer l'action, de mieux mettre en synergie l'ensemble des acteurs de la sécurité, si bien que ce qui a été obtenu dans ces dernières années en amélioration de la sécurité, je l'espère, pourra continuer à progresser au cours des prochaines années.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Touraine. Je ne rajouterai que quelques mots simplement pour me féliciter qu'un sujet aussi brûlant que celui de la sécurité, de la tranquillité publique, puisse être abordé aujourd'hui dans cette assemblée de manière extrêmement consensuelle. Cela veut dire que nous avons beaucoup progressé en l'espace de quelques années. Quand la sécurité ne devient plus un sujet de polémique dans une ville, c'est qu'elle ne va pas trop mal.

Evidemment, nous avons toujours des difficultés au quotidien, j'en suis conscient. Je me fais informer de la manière la plus détaillée possible de ce qui se passe dans la ville, des difficultés pouvant exister dans tel ou tel quartier, et les choses changent un peu en fonction des époques. Un quartier qui était calme voit parfois l'insécurité se développer et d'autres ont tendance à s'apaiser. Je me félicite de ce que nous faisons à Lyon. Lorsque je compare la situation de l'agglomération lyonnaise, au-delà même de Lyon, avec la situation de l'Ile de France aujourd'hui, je me dis qu'il existe une différence extrême et que nous avons beaucoup progressé, pour des raisons qui tiennent à la sécurité elle-même. Je me félicite à la fois des bonnes relations entre la police nationale et la police municipale et je veux remercier Mme Mercier et la police municipale de Lyon qui font un travail tout à fait extraordinaire.

Ensuite, je pense que dans cette amélioration de la sécurité sur Lyon, il y a plus que cela. Il y a notre façon de construire et de concevoir la ville. C'est vrai que lorsque nous travaillons sur la « déghettoïsation » d'un certain nombre de quartiers, d'un certain nombre de Communes, lorsque nous créons de la mixité sociale, lorsque nous faisons qu'à Lyon il existe un vrai « vouloir vivre ensemble », c'est quelque chose d'extrêmement important sur le fond pour les problèmes de sécurité.

Aujourd'hui, nous sommes dans un équilibre, équilibre bien lyonnais entre la volonté de prendre en compte ces problèmes de sécurité

de manière extrêmement efficace, la protection des libertés et en même temps, les perspectives à long terme d'une construction d'une cité heureuse.

Merci, Jean-Louis Touraine, pour l'effort que vous faites dans ce sens. Merci aux uns et aux autres pour vos interventions.

(Adopté.)